Préconisations à destination des élus des zones de montagne

Le Premier ministre et le centre interministériel de crise (CIC) ont communiqué à la présidente de l'Association nationale des élus de la montagne les préconisations à destination des élus de la montagne en distinguant les trois missions prises en charge par les services de sécurité des pistes des domaines skiables pour le compte du maire. Sont abordés successivement le cadre du droit commun, les différents cas de figure relatifs à l'organisation des secours et les dispositions à prendre dans le contexte particulier de la saison 2020/2021.

Télécharger le document